

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 209/2022

A la Société FOURMI DU CONGO MULTI SERVICE Sarlu

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/UK/BM/2022, conclu avec la Province du Lualaba/Ville de Kolwezi, pour un montant total hors taxe de francs congolais quarante-deux millions six cent dix mille trois cent quarante-quatre, quatre-vingt-deux centimes (CDF 42 610 344,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 04/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond A.L. YUMBA
Directeur Général d.i